

1. SOMMAIRE

1. Sommaire.....	1
2. Présentation.....	2
3. Enseignements.....	3
3.1 Cycle de conférences.....	4
4. Intervenants.....	5
5. Rapport de stage.....	7
6. Mémoire.....	9
7. Calendrier.....	12
8. Règlement d'examen.....	13
8.1 Parcours PGC.....	17
9. Enquête insertion sortants 2013.....	18
10. Contacts pratiques	25
10. Services pratiques	27

2. PRÉSENTATION

Responsables :

Jérémy SINIGAGLIA, Maître de conférences en science politique
Thierry BAECHTEL, Maître de conférences associé

Politique et Gestion de la Culture est une spécialité du Master de Sciences politiques et sociales, Mention Politique et société de l'Université de Strasbourg. Cette formation professionnelle et de recherche se distingue des formations comparables en apportant à ses étudiants des compétences aussi bien en science politique qu'en gestion. Elle prépare ainsi à des métiers d'administrateurs et de gestionnaires dans tous les domaines culturels tant dans le secteur public que privé. Située à Strasbourg, elle est particulièrement tournée vers les questions européennes en dispensant des connaissances théoriques et pratiques sur l'Europe en matière de financements et de gestion de projets culturels.

Les enseignements du Master sont dispensés à parts égales par des universitaires issus de plusieurs disciplines et par des professionnels (venant par exemple des organisations suivantes : Arte, Le-Maillon, théâtre de Strasbourg, Ogaca - agence conseil des entreprises culturelles, Admical, Coopérative Artenréel, ...) et des responsables institutionnels locaux, nationaux et européens (Conseil de l'Europe, Direction régionale des affaires culturelles, Collectivités territoriales, Agence culturelle d'Alsace...). Les étudiants sont français et étrangers, en formation initiale ou continue.

Présentation Débouchés Programme

Le programme d'enseignement est d'abord constitué au premier semestre d'un tronc commun composé de 3 unités d'enseignements (UE) : Coopération culturelle internationale, Politiques culturelles et Gestion culturelle. Les dimensions politiques, financières, juridiques, comptables, stratégiques des opérations culturelles sont abordées dans ces enseignements pluridisciplinaires.

Les étudiants bénéficient également de conseils personnalisés pour leur mémoire, leur recherche de stage et d'emploi dans le cadre d'une UE spécifiquement consacrée aux « méthodes ». Deux unités d'ouverture complètent ce programme. Une unité d'enseignements partagée par l'ensemble de la Mention Politique et société de l'Université intitulée Science politique et problèmes contemporains ainsi qu'une UE de science politique de l'Europe.

Au cours du 2^d semestre, l'essentiel du travail consiste à effectuer un stage compris entre 4 et 6 mois (qui fait l'objet d'un rapport) et à achever un mémoire de fin de cursus. Celui-ci peut apporter un éclairage théorique sur une problématique abordée dans le cadre du stage ou bien porter sur une question de recherche indépendante de la pratique professionnelle de l'étudiant.

Le volume horaire total de la formation est d'environ 320 heures d'enseignements. Il se divise en cours magistraux et en cas pratiques travaillés individuellement et en groupes.

Le perfectionnement en langues étrangères, indispensable, est organisé grâce à des cours en anglais et à la mise à disposition d'un laboratoire de langues.

Liste des cours par unités d'enseignements spécifiques :

Coopération culturelle internationale

Institutions européennes et dispositifs de financements européens - dispositifs de coopération transfrontalière (Interreg) - politique jeunesse et culture - Europe et audiovisuel (programme Media) - Europe sociale (FSE) - cadres juridiques de la coopération culturelle internationale - études de cas -

Politiques culturelles, sociologie des pratiques et financements publics

Politiques publiques de la culture - Ministère de la culture - politiques culturelles des collectivités territoriales - développement culturel et territoire - histoire et sociologie d'une politique culturelle - politique de la censure - stratégie d'une institution culturelle.

Gestion de la culture

Droit social - cadres juridiques des activités culturelles - droit fiscal de la culture - droit de la propriété intellectuelle - comptabilité - gestion budgétaire (études de cas) - management des organisations - gestion des ressources humaines - marketing du secteur culturel - méthodologie de recherche de partenariats privés et publics.

Méthodologie de la recherche et de la recherche d'emploi

Méthodes de sciences sociales - ateliers encadrés suivis de mémoire et recherche de stage - techniques de recherche d'emploi - atelier encadré de valorisation du Master.

Postes pouvant être occupés par des diplômés :

- attaché ou assistant de production, administrateur de production ;
- chargé de diffusion (notamment dans le spectacle vivant) ;
- adjoint administratif puis administrateur, assistant de direction puis directeur d'associations, d'institutions et d'organisations publiques ou privées à vocation culturelle ;
- secrétaire général adjoint puis secrétaire général dans ces structures ;
- chargé de mission au sein d'un service culturel dans une collectivité publique puis responsable de la mise en oeuvre de la politique culturelle dans des collectivités territoriales ;
- chargé de mission auprès des organisations européennes pour des questions culturelles et artistiques ;
- porteur de projet culturel, à l'échelle nationale et européenne.

Secteurs où peuvent travailler les diplômés :

Tous secteurs culturels.

3. ENSEIGNEMENTS

UNIVERSITE DE STRASBOURG - IEP - MASTER POLITIQUE ET GESTION DE LA CULTURE TABLEAU RECAPITULATIF DES COURS 2014-2015			
SEMESTRE 3			
Intervenant	Matière	Nbre d'heures	Unité Enseigt.
Science politique et problèmes sociaux - responsable de l'UE : Vincent Dubois			
	Cycle de conférences coordonné par M. DUBOIS SSP	36	UE 1
Méthodologie de la recherche et de la recherche d'emploi - responsables de l'UE : Jérémy Sinigaglia et Thierry Baechtel			
Jérémy SINIGAGLIA	Méthodes de sciences sociales	18	UE 2
Thierry BAECHEL	Atelier encadré : suivi des mémoires	10	UE 2
Michal BENEDICK et intervenants professionnels + Pôle Emploi culture	Atelier encadré : suivi recherche de stage	10	UE 2
Thierry BAECHEL	Techniques de recherche d'emploi : projet professionnel et outils, réseaux professionnels	16	UE 2
Thierry BAECHEL	Atelier encadré : valorisation du Master	10	UE 2
Coopération culturelle internationale - responsable de l'UE : Alexandra Debaisieux et Anne Poidevin			
Kathrin MERKLE, Anne POIDEVIN, Alexandra DEBAISIEUX	Institutions européennes, dispositifs de financements et montage de projets européens	19	UE 3
Intervenant secrétariat technique Interreg IV A et P. OCHER, et R. SCHALL	Institutions européennes, dispositifs de financements et montage de projets européens	10	UE 3
Christophe TIAQUARD et Thibaut WENGER	Dispositif de la coopération transfrontalière : le programme Interreg IV A et son avenir, méthodologie de dépôt de dossier, exemples de projets	8	UE 3
Aurélien REVELLAUD	Politique jeunesse et culture : le programme européen jeunesse en action	3	UE 3
Stéphane BOSSUET et Damien LANG	L'audiovisuel en Europe : le programme Media, Eurimages et l'Observatoire européen de l'AV	4	UE 3
Pierre ECKLY	L'Europe sociale : le FSE (mesure 4-23), Leonardo et les nouveaux enjeux européens de l'emploi	6	UE 3
Anne POIDEVIN	Cadre et instruments juridiques de la coopération culturelle internationale	20	UE 3
Politiques culturelles et sociologie des pratiques - responsable de l'UE : Jérémy Sinigaglia			
Jean-Matthieu MEON	Introduction : les politiques publiques de la culture et la décentralisation	4	UE 4
BASTIEN COLAS (DRAC), CATHERINE ZIMMERMANN, B. GOY	Le MCL et les DRAC	8	UE 4
P. MANGIN et Clémentine MOUTILLON (Conseil Régional Alsace), au C.G. de la Région Alsace (C. Général 07)	Politiques culturelles des Régions	4	UE 4
A. FONTANEL et C. BOSSUET (Ville de Strasbourg)	Politiques culturelles des Départements	4	UE 4
François GELIN (Agence Culturelle d'Alsace)	Politiques culturelles des Communautés	5	UE 4
Marysabelle COTE (ARTE)	Développement culturel et territoire : le cas de l'Agence Culturelle d'Alsace	8	UE 4
	Stratégie et politique d'une institution culturelle : le cas d'ARTE	3	UE 4
	- Politiques et sociologie de la culture -	35	
Marine DE LASSALLE, Jérémy SINIGAGLIA	Politiques et sociologie de la culture : les politiques culturelles (européennes, nationales, locales)	*	UE 4
	Politiques et sociologie de la culture : sociologie des professionnels de la culture	*	UE 4
	Politiques et sociologie de la culture : sociologie des pratiques culturelles	*	UE 4
Gestion de la culture - responsable de l'UE : Thierry Baechtel			
Julien VETTER		* 35 heures réparties entre les enseig	UE 5
Luc JAMBOIS	Droit social appliqué au secteur culture	18	UE 5
Christophe THIEBAUT	Cadre juridique des activités culturelles (dont droit des contrats)	27	UE 5
L. DREYFUSS BECHMANN	Droit fiscal de la culture	5	UE 5
T. BAECHEL (et invité)	Droit de la propriété intellectuelle - droit d'auteur	8	UE 5
Anne MARCHAL	Gestion budgétaire appliquée au secteur culturel : études de cas	14	UE 5
	Fondamentaux de l'organisation comptable	16	UE 5
Marine DE LASSALLE, Jérémy SINIGAGLIA, S. BOSSUET (et invité éventuel)	Socio-économie de la culture	16	UE 5
T. BAECHEL	Gestion des ressources humaines	14	UE 5
T. BAECHEL, JP METZ (et invité éventuel)	Méthodologie de recherche de partenariats privés (parrainage-mécénat) et publics	21	UE 5
Véronique BORG et Michaël BENEDECK	Fondamentaux de la communication des projets culturels	12	UE 5
SEMESTRE 4			
UE 6 : stage (et rapport de stage) et mémoire			

3. 1. PROGRAMME UE1 - CYCLE DE CONFERENCES

Actualité des sciences sociales Cycle de conférences, master 2 Science politique

Le master 2 Science politique de l'IEP de Strasbourg (spécialités Sciences sociales du politique et Politique et gestion de la culture) invite des chercheurs à venir présenter leurs ouvrages récents. Accès libre dans la limite des places disponibles. Les salles seront indiquées ultérieurement. Renseignements : Fabienne Hervieux fabienne.hervieux@unistra.fr

Vendredi 26 septembre 2014 – IEP salle 320

L'islam au regard des sciences sociales, avec A. Hajjat et S. Jouanneau

13h-16h Abdellali HAJJAT, Institut des sciences sociales du politique, Paris Ouest
— *Islamophobie*, Paris, La Découverte, 2013.

16h-19h, Solenne JOUANNEAU, SAGE, Institut d'études politiques de Strasbourg.
— *Les Imams en France : Une autorité religieuse sous contrôle*, Marseille, Agone, 2013.

Vendredi 3 octobre 2014 – IEP amphi 216

Art contemporain, A. Quemin

10h-13h, Alain QUEMIN, Université Paris 8
— *Les stars de l'art contemporain : Notoriété et consécration artistiques dans les arts visuels*, Paris, CNRS, 2013.

Vendredi 7 novembre 2014 (lieu à confirmer)

Socio-histoire du MEDEF, avec M. Offerlé

9h30-12h30, Michel OFFERLE, ENS-CMH
— *Les patrons des patrons : Histoire du Medef*, Paris, Editions Odile Jacob, 2013.

Vendredi 14 novembre 2014 – IEP amphi 216

Le travail politique, avec S. Michon et D. Demazière

9h30-12h30, Sébastien Michon, SAGE, Strasbourg
— *Les équipes parlementaires des eurodéputés. Entreprises politiques et rites d'institution*, Promoculture, 2014.

13h30-16h30, Didier DEMAZIERE, CSO, PARIS
— *Les mondes du travail politique : Les élus et leurs entourages*, Rennes, PU Rennes, 2014.

Vendredi 12 décembre 2014 – IEP amphi 216

Le travail étudiant, avec V. Pinto

10h-13h, Vanessa PINTO, Université de Reims
— *A l'école du salariat*, Paris, PUF, 2014.

Lundi 12 janvier 2015 - IEP salle 320

La morale de l'Etat, D. Fassin

13h-16h, Didier FASSIN, Institute for Advanced Study, Princeton, et EHESS
— *Juger, réprimer, accompagner essai sur la morale de l'Etat*, Paris, Ed. du Seuil, 2013.

4. INTERVENANTS

IEP - MASTER POLITIQUE ET GESTION DE LA CULTURE - LISTE ET CONTACTS DES INTERVENANTS - 2014-2015

NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	ADRESSE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE	FAX	EMAIL	STATUT
BAECHTEL	Thierry	Directeur administratif - Maitre de conférences associé	Mailon, Théâtre de Strasbourg - Université de Strasbourg (IEP)	7 place Adrien Zeller, CS 50085 67033 Strasbourg Cdx - Institut d'Etudes Politiques 47 avenue de la Forêt Noire 67082 Strasbourg Cedex	03 88 27 61 71 (pro)	03 88 27 61 82 (pro)	thierrybaechtel@unistra.fr	Professionnel et universitaire
BENEDICK	Michal	Conseil en communication - coaching - formation	Indépendante	1 rue de Lens 67000 Strasbourg	06 87 01 41 81 03 88 60 08 87 Skype : michal.benedick	-	michal.benedick@gmail.com	Professionnelle
BORG	Véronique	Chargée de mission	Indépendante	Non communiquée	-	-	veronique.borg@noos.fr	Professionnelle
BOSSUET	Stéphane	Directeur	Artenreel Coopérative d'Activités et d'Emploi des métiers artistiques et culturels	13 rue Martin Bucer 67000 Strasbourg	03 88 44 50 99	03 88 44 42 26	direction@artenreel.com	Professionnel
COLAS	Bastien	Conseiller pour le théâtre - resp. Pôle spectacle vivant	Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace	2 place de la République 67082 Strasbourg Cedex	03 88 15 57 00	03 88 75 60 95	bastien.colas@culture.gouv.fr	Institutionnel
COTE	Marysabelle	Directrice de cabinet et responsable de la coordination	ARTE G.E.I.E	4, quai Chanoine Winterer BP 20035 67080 Strasbourg Cedex	03 88 14 22 22	03 88 14 22 00	marysabelle.cote@arte.tv	Professionnelle
DEBAISIEUX	Alexandra	Gérante	Cabinet YTES - Conseil en financements européens	20 rue de Rosheim 67000 Strasbourg	03 90 24 95 68	-	debaisieux@ytes.eu	Professionnelle
DE LASSALLE	Marine	Maitre de conférences IEP	Université de Strasbourg - IEP	Institut d'Etudes Politiques 47 avenue de la Forêt Noire 67082 Strasbourg Cedex	03 88 41 63 73 (Misha)	-	marine.delassalle@misha.fr	Universitaire
DREYFUSS-BECHMANN	Laurence	Avocate	FIDAL	Espace européen de l'entreprise 9, avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim	03 90 22 06 30	-	laurence.dreyfuss-bechmann@fidal.fr	Professionnelle
ECKLY	Pierre	Maitre de conférences	Faculté de droit	Université de Strasbourg	03 88 68 64 54	-	pierre.eckly@unistra.fr	Universitaire
FONTANEL	Alain	Premier Adjoint et Vice-Président CUS	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg cedex	03 88 60 99 24	-	caroline.schell@strasbourg.eu	Institutionnel
FOURCAUDOT	Elisa	Assist. direction & administratrice de production	TJP - CDN Alsace	1 rue du Pont Saint Martin - 67000 Strasbourg	03 90 23 68 22	-	efourcaudot@tjp-strasbourg.com	Professionnelle
GELIN	Francis	Directeur général	Agence Culturelle d'Alsace	1 route de Marckolsheim BP 90 025 67601 Sélestat cedex	03 88 58 87 92	-	francis.gelin@culture-alsace.org	Professionnel
GOY	Bernard	Conseiller Arts plastiques	Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace	2 place de la République 67082 Strasbourg Cedex	03 88 15 57 00	03 88 75 60 95	bernard.goy@culture.gouv.fr	Institutionnel
GRASSER	Olivier	Directeur	FRAC Alsace	1 route de Marckolsheim BP 90 025 67601 Sélestat cedex	03 88 58 87 55	03 88 58 87 50	Frac@culture-alsace.org	Professionnel
HECK	Georges	Responsable département Audiovisuel et cinéma	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg cedex	03 88 60 92 97	03 88 60 96 57	georges.heck@strasbourg.eu	Institutionnel et professionnel
JACQUEMOND	Marc	Directeur Technique	Agence Culturelle d'Alsace	1 route de Marckolsheim BP 90 025 67601 Sélestat cedex	-	-	marc.jacquemond@culture-alsace.org	Professionnel
JAMBOIS	Luc	Conseil de gestion	Formateur indépendant, ancien directeur de l'Ofaga	23A rue des Vignes 67250 Soultz sous forêt	-	-	luc_jambois@orange.fr	Professionnel
MANGIN	Pascal	Vice président culture	Conseil régional d'Alsace	1 place Adrien Zeller BP 91006 - 67070 STRASBOURG Cedex	03 88 15 68 67	-	non communiquée	Institutionnel
MARCHAL	Anne	Experte-Comptable	Cabinet Anne Marchal	21 rue du Commandant Reibel 67000 Strasbourg	03 88 31 79 27	-	contact@annemarchal-ec.com	Professionnelle

MAYER	Anne-Sophie	Secrétariat technique commun	Région Alsace / Programme INTERREG Rhin Supérieur	Place Adrien Zeller BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex	03 88 15 38 10	03 88 15 68 49	anne-sophie.mayer@region-alsace.eu	Institutionnelle
MEON	Jean-Matthieu	Maître de conférence en sciences de l'information et de la communication	Université Paul Verlaine	Université Paul Verlaine Ile du Saulcy BP 80794 57012 Metz cedex 1	-	-	meonjm@yahoo.fr	Universitaire
MERKLE	Kathrin	Secretary to the Steering Committee for Culture	Conseil de l'Europe	Avenue de l'Europe 67075 Strasbourg cedex	03 88 41 28 84	03 88 41 37 82	kathrin.merkle@coe.int	Institutionnelle
MATZ	Kévin	Doctorant en science politique	IEP	Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA) 5, allée du Général Rouvillois 67083 Strasbourg cedex	-	-	pro.matz@gmail.com	Universitaire
METZ	Jean-Pol	Ancien responsable communication et mécénat	Indépendant	Non communiquée	-	-	jean-pol.metz@wanadoo.fr	Professionnel
MEUNIER	Maxime	Administrateur et chargé de mission musicale	ADIAM 67	2 rue Baldung Grien 67000 Strasbourg	03 88 21 03 27	03 88 21 03 28		
MICHTA	Alexandre	Responsable du développement artistique	Conseil Général du Bas-Rhin	Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg cedex 9	03 88 76 67 67	03 88 76 67 97	alexandre.michta@cg67.fr	Institutionnel
MOUILLERON	Clémentine	Service du développement culturel et audiovisuel	Conseil Régional d'Alsace	1 place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg cedex	03 88 15 69 45	-	clementine.mouilleron@region-alsace.eu	Institutionnelle
ROGE	Aymée	Directrice de la Culture	Direction de la Culture - Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg cedex	03 88 60 90 90	03 88 60 90 82	aymee.roge@strasbourg.eu	Institutionnel
ND	ND	Elu	Conseil Général du Bas-Rhin	Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg cedex 9	03 88 76 67 67	03 88 76 67 97	ND	Institutionnel
OCHEM	Philippe	Directeur	Festival Jazz d'or	22, rue du Bain aux Plantes 67000 Strasbourg	03 88 36 30 48	03 88 37 13 57	philippe@jazzdor.com	Professionnel
POIDEVIN	Anne	Chargée de mission Rayonnement culturel international	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg cedex	03 88 60 95 25	03 88 60 97 66	anne.poidevin@strasbourg.eu	Institutionnelle
REVEILLAUD	Aurélien	Direction de la culture Audiovisuel et Cinéma	Ville et Communauté urbaine de Strasbourg	Antenne MEDIA Strasbourg Ville et communauté urbaine de Strasbourg, 1 parc de l'étoile 67076 Strasbourg cedex	03 88 60 90 90	-	aurelien.reveillaud@strasbourg.eu	Institutionnelle
SCHALL	Raimund	Metteur en scène	Indépendant	Christoph-Mang-Str.3 79100 Freiburg	+761 55 65 918	-	rai.schall@web.de	Professionnel
SINIGAGLIA	Jérémy	Maître de conférences IEP	Université de Strasbourg - IEP	Institut d'Etudes Politiques, 47 avenue de la Forêt Noire 67082 Strasbourg Cedex	en cours		jeremy.sinigaglia@unistra.fr	Universitaire
TAQUARD	Christophe	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace	Cité administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin CS 50016 67084 STRASBOURG Cedex	03 88 76 77 01	-	Christophe.TAQUARD@drjcs.gouv.fr	Institutionnel
THIEBAUT	Christophe	Expert comptable Commissaire aux Comptes	Société Gestion et stratégies	8a, rue des Prés 67300 Schiltigheim	03 90 20 05 80	03 90 20 05 89	info@gestion-strategies.fr	Professionnel
VETTER	Julien	Service paie	OGACA PAIE	19 rue du Commandant Reibel 67000 Strasbourg	03 88 34 17 71	-	paye@ogaca.org	Professionnel
WENGER	Thibaut	Directeur	Festival Premiers Actes	-	-	-	thibaut@premiers-actes.eu	Professionnel
ZIMMERMANN	Catherine	Conseillère éducation artistique et culturelle	Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace	2 place de la République 67082 Strasbourg Cedex	03 88 15 57 10	03 88 75 60 95	catherine.zimmermann@culture.gouv.fr	Institutionnelle

5. RAPPORT DE STAGE

LE RAPPORT DE STAGE

1/ Pourquoi un rapport dans le cadre de votre stage ?

S'inscrivant dans le cadre d'un stage conventionné qui prend place dans le projet pédagogique du Master Politique et Gestion de la Culture, le rapport de stage est un exercice obligatoire.

Il permet de faire une synthèse des compétences et des connaissances acquises lors du stage de l'étudiant, tout en les mettant en corrélation avec les apprentissages théoriques de la formation.

A noter : pour les personnes en poste ou engagées sur un emploi durant le Master, le rapport de stage pourra être remplacé par un rapport d'activité professionnelle (pour les modalités, voir avec l'enseignant).

2/ Quels sont les objectifs du rapport de stage ?

L'objectif est de démontrer que votre stage vous a permis :

- d'acquérir une connaissance approfondie du secteur d'activité et de l'entreprise d'accueil ;
- d'acquérir des connaissances pratiques ;
- de comprendre les enjeux des missions confiées ;
- de développer vos compétences (savoir-faire et savoir-être).

3/ Comment rédiger son rapport de stage ?

Pour réussir votre rapport de stage, il est indispensable de ne pas vous y mettre à la dernière minute, car sa rédaction demande du temps (de maturation) et de la réflexion. Il est conseillé de prendre régulièrement des notes durant le déroulement du stage, et de collecter de nombreuses informations relatives à votre entreprise d'accueil et à vos missions.

4/ Quels contenus ?

• **Plan et déroulement** (donné à titre indicatif)

- Une page de garde qui reprend vos coordonnées, le diplôme préparé, le type de stage suivi (poste et période), le nom de l'entreprise et celui du maître de stage.
- Le sommaire ou table des matières correspondant au plan du rapport de stage.
- Les remerciements.
- L'introduction : elle précise pourquoi vous avez choisi ce stage et cette entreprise.
- Le développement, qui reprend notamment :
 - la présentation de la structure d'accueil et son secteur d'activité ;
 - la description des missions et des tâches afférentes (cf. 2/ ci-dessous) ;
 - les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les solutions apportées ;
 - vos réflexions personnelles.
- La conclusion sur vos missions, sur les acquis du Master (cf. 3/ ci-dessous), sur le fonctionnement de l'entreprise et vos interrogations sur votre projet personnel.
- Les annexes : les documents qui vous ont permis de travailler et qui illustrent vos missions.

5. RAPPORT DE STAGE

• Quelques conseils

1/ Style

Le contenu du rapport de stage doit être clair, précis, concis et structuré.
Faites des phrases courtes et riches en informations.

2/ Missions / fiche de poste

Votre analyse sur les différentes missions et tâches confiées doit être pertinente.
Sur l'analyse des missions, telles qu'elle apparaissaient dans votre fiche de poste initiale :

- ↪ ce que vous deviez faire ;
- ↪ ce que vous avez fait ;
- ↪ les difficultés rencontrées ;
- ↪ les solutions trouvées, ou non ;
- ↪ les réalisations effectives.

Mettez en valeur votre travail...

3/ De la théorie à la pratique : des questions à vous poser

- ↪ En quoi la formation du Master PGC vous a aidé (ou pas) dans vos missions ?
- ↪ Quels enseignements auraient pu être dispensés dans le cadre du Master pour vous aider davantage dans vos missions ?

5/ Quel format ?

Le document est composé d'une vingtaine de pages au format A4.
Il va de soi que l'orthographe et la grammaire doivent être impeccables.
Veillez à ce que la mise en page soit soignée.

6/ Délais et modalités de remise du rapport de stage

Le rapport de stage est à déposer au secrétariat du Master (Fabienne Hervieux) en un exemplaire **papier le vendredi 11 septembre 2015 au plus tard**.

Une **version électronique** est également à adresser à Fabienne Hervieux (fabienne.hervieux@unistra.fr) en respectant le même délai ainsi que le protocole suivant :

- nom du fichier : StageNomPrénom (attachés)
- format du fichier .pdf uniquement

Des indications complémentaires vous seront fournies pendant l'atelier encadré relatif à la recherche de stage.

6. MEMOIRE

REGLES DE MISE EN FORME A OBSERVER POUR LE MEMOIRE

Un mémoire est un travail personnel. Vous devez impérativement faire œuvre de création, rédiger et citer vos sources selon les critères qui vont suivre.

Le texte du mémoire doit être tapé en double interligne, pas de caractère 11 ou 12 pour le corps du texte (8 ou 9 pour les notes de bas de page), avec une marge suffisante pour permettre la lecture du mémoire relié (de l'ordre de 3 cm à droite et à gauche, idem pour le haut et le bas, ce qui revient à considérer que le texte d'une page aura à peu près 23,4 cm de long et 15 cm de large).

Les citations doivent être tapées sur le même modèle mais mises entre guillemets typographiques (sur ce modèle « ... »). Les passages supprimés (pour ne pas alourdir le texte) doivent être indiqués par des crochets [...]. En cas de traduction, il convient de faire figurer en note de bas de page la version originale de la citation.

Un index thématique et/ou onomastique peut sensiblement améliorer la lecture ultérieure de votre travail lorsqu'il sera déposé en bibliothèque...

Le mémoire doit comporter un sommaire indicatif situé au début du mémoire et une table des matières plus complète en fin de volume. L'un et l'autre doivent reprendre, avec rigueur, les indications de la pagination définitive et l'ensemble des subdivisions du mémoire (pour la table finale des matières ; le sommaire peut ne retenir que les subdivisions principales : Chapitres et Sections). Les annexes doivent également être paginées et être citées de manière détaillée dans la table des matières.

Pagination : bas de page centré, pagination continue pour les annexes.

Il convient d'indiquer, sur une page spécifique placée en tête du mémoire (juste après la page de garde dont vous trouverez le modèle ci-joint), la mention suivante : « L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur[e] ».

Il est préférable de faire relier votre mémoire et d'éviter les spirales.

Un modèle de couverture vous est proposé en annexe de ce document. La 4ème de couverture doit comprendre un résumé français et anglais du mémoire (pas plus de 10 lignes) ainsi que les principaux mots clés de votre démonstration.

À propos des notes de bas de page :

L'établissement rigoureux de notes de bas de page (fonction « Insertion Note » de votre traitement de texte préféré) est une condition majeure de recevabilité de votre démonstration scientifique. Quelques règles simples peuvent vous aider à construire un système de référence :

Comment citer un livre, une contribution à un ouvrage collectif ou un article publié dans une revue scientifique ?

Des indications plus détaillées vous seront fournies lors de l'atelier relatif au suivi de mémoire.

Pour un livre : Prénom, nom, titre complet, lieu d'édition, nom de l'éditeur, année d'édition (éventuellement entre parenthèses l'année de l'édition originale), la ou les pages auxquelles vous vous référez. Prenons un exemple :

Exemple 1 : Alan S., Milward, *The European Rescue of the Nation-State*, Londres, Routledge, 1999 (1ère édition 1992), p. 63.

Si vous êtes conduit à citer cette même page dans la note suivante, vous indiquerez : Ibid.

Si vous êtes conduit à citer une autre page du même livre dans la note suivante, vous indiquerez : Idem., p. 87.

Enfin, si vous citez une ou plusieurs autres fois cet ouvrage dans la suite du mémoire, vous procéderez ainsi : Alan S. Milward, *The European Rescue...*, op. cit., p. 232.

Pour citer une contribution à un ouvrage collectif en note de bas de page, vous procéderez selon la cette règle proche :

Exemple 2 : Virginie, Guiraudon, « Weak Weapons of the Weak ? Transnational Mobilization around Migration in the European Union », in Doug, Imig & Sidney, Tarrow, dir., *Contentious Europeans. Protest and Politics in an Emerging Polity*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2001, p. 163.

Pour citer un article publié dans une revue scientifique, vous procéderez selon cet exemple :

Exemple 3 : Robert, Kovar & Denys, Simon, « La citoyenneté européenne », *Cahiers de droit européen*, 29 (3-4), 1993, p. 313.

Si vous êtes conduit à citer une ou plusieurs ce même article ultérieurement, vous procéderez ainsi : Robert, Kovar & Denys, Simon, « La citoyenneté... », art. cité, p. 310.

Enfin, quelque soit le type de document, si vous êtes conduit à citer une série de page vous procéderez ainsi : pp.123-132.

Pour la citation de vos sources, il faut là encore être très rigoureux en indiquant notamment la date du document et son origine. Pour un entretien, il convient aussi de mentionner la date et le lieu de ce dernier. Pour une source trouvée sur Internet, il convient de mentionner la date de sa consultation ainsi que son adresse précise. Des séances spécifiques du séminaire peuvent être organisées afin de répondre aux questions propres à votre situation.

• À propos de la bibliographie :

Cette dernière se situe en fin de volume et comporte deux entrées principales : Sources et Bibliographie.

1. La partie Sources visent à recenser l'ensemble des sources primaires de votre mémoire : archives, sources imprimées, entretiens, documentation grise (rapports, études non publiées...), documents disponibles sur Internet, presse consultée, sources juridiques, données statistiques... Elle doit être classée en fonction du type et de l'origine des sources (à titre d'exemple, pour ceux qui rédigent un mémoire à dominante historique : on distinguera ici les archives publiques des archives privées, les archives nationales des archives départementales, etc...). N'hésitez pas à demander conseil à votre directeur de mémoire...

2. La partie Bibliographie a vocation à recenser l'ensemble des ouvrages, des contributions à des ouvrages collectifs ou encore des articles que vous avez consultés dans le cadre de votre recherche et de la rédaction de votre mémoire.

Vous devez y faire figurer non seulement les ouvrages ou articles cités dans vos notes de bas de page mais aussi tous ceux que vous avez consultés et qui vous ont été utiles (notamment les instruments de travail du type des Dictionnaires biographiques ou Recueil de documents...). Vous pouvez proposer soit une bibliographie raisonnée (dans ce cas les documents sont classés en fonction des thèmes principaux qui structurent votre raisonnement et votre démonstration scientifique), soit (ce sera souvent le choix le plus simple) une bibliographie classée par grandes catégories de documents : 1°) Les ouvrages ; 2°) Les contributions publiées dans des ouvrages collectifs ; 3°) les articles. Sous chaque rubrique, les entrées sont classées par ordre alphabétique. Là encore, vous pouvez en discuter avec votre directeur de mémoire si vous estimez que ce modèle général mérite d'être adapté à votre situation singulière.

Dans tous les cas, il convient toutefois de suivre les règles suivantes pour présenter votre bibliographie :

Pour un livre, la présentation se fera de la manière suivante : Nom, prénom, titre complet de l'ouvrage (en italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur (ou des éditeurs), année d'édition, nombre de pages.

Exemple 1 : Drake, Helen, Jacques Delors en Europe. Histoire et sociologie d'un leadership improbable, Strasbourg, P.U.S., 2002, 253 p.

Pour un livre collectif, la présentation se fera de la même manière. On fera simplement suivre le nom et le prénom du (ou des) directeurs de l'ouvrage par la mention « dir. » sur le modèle suivant :

Exemple 2 : Halpérin, Jean-Louis, dir., Avocats et notaires en Europe. Les professions judiciaires et juridiques dans l'histoire contemporaine, Paris, L.G.D.J., 1996, 318 p.

Pour mentionner une contribution à un ouvrage collectif, on procédera suivant le modèle de cet exemple :

Exemple 3 : Costa, Olivier, « Les représentants des entités infra-étatiques auprès de l'Union. Processus de professionnalisation diversifiés et intérêts communs », in Georgakakis, Didier, dir., Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisations de l'Union européenne, Strasbourg, P.U.S., 2002, p. 147-168.

Pour un article issu d'une revue ou d'un périodique, on procédera suivant l'exemple suivant :

Exemple 4 : Lachapelle, Guy, « Pourquoi le gouvernement canadien a-t-il refusé de participer à la guerre en Irak ? », Revue française de science politique, 53 (3), décembre 2003, p. 911-927.

(Fait par Yves Déloye, janvier 2004)

« Des indications plus détaillées seront fournies lors de l'atelier encadré relatif au suivi de mémoire ».

7. CALENDRIER

CALENDRIER UNIVERSITAIRE PREVISIONNEL 2014-2015 MASTER 2 POLITIQUE ET GESTION DE LA CULTURE

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE
ME 1 JE 2 VE 3 SA 4 DI 5 LU 6 MA 7 DI 8 ME 9 VE 10 SA 11 DI 12 MA 13 ME 14 JE 15 SA 16 DI 17 MA 18 ME 19 VE 20 SA 21 DI 22 MA 23 ME 24 JE 25 SA 26 DI 27 MA 28 ME 29 VE 30 SA 31	SA 1 DI 2 ME 3 MA 4 ME 5 JE 6 SA 7 DI 8 MA 9 ME 10 VE 11 SA 12 DI 13 MA 14 ME 15 JE 16 SA 17 DI 18 MA 19 ME 20 VE 21 SA 22 DI 23 MA 24 ME 25 JE 26 SA 27 DI 28 MA 29 ME 30 VE 31	SA 1 DI 2 ME 3 MA 4 ME 5 JE 6 SA 7 DI 8 MA 9 ME 10 VE 11 SA 12 DI 13 MA 14 ME 15 JE 16 SA 17 DI 18 MA 19 ME 20 VE 21 SA 22 DI 23 MA 24 ME 25 JE 26 SA 27 DI 28 MA 29 ME 30 VE 31	LU 1 MA 2 ME 3 JE 4 SA 5 DI 6 MA 7 ME 8 VE 9 SA 10 DI 11 MA 12 ME 13 JE 14 SA 15 DI 16 MA 17 ME 18 VE 19 SA 20 DI 21 MA 22 ME 23 JE 24 SA 25 DI 26 MA 27 ME 28 VE 29 SA 30 DI 31	ME 1 SA 2 DI 3 MA 4 ME 5 JE 6 SA 7 DI 8 MA 9 ME 10 VE 11 SA 12 DI 13 MA 14 ME 15 JE 16 SA 17 DI 18 MA 19 ME 20 VE 21 SA 22 DI 23 MA 24 ME 25 JE 26 SA 27 DI 28 MA 29 ME 30 VE 31	DI 1 MA 2 ME 3 JE 4 SA 5 DI 6 MA 7 ME 8 VE 9 SA 10 DI 11 MA 12 ME 13 JE 14 SA 15 DI 16 MA 17 ME 18 VE 19 SA 20 DI 21 MA 22 ME 23 JE 24 SA 25 DI 26 MA 27 ME 28 VE 29 SA 30 DI 31	DI 1 MA 2 ME 3 JE 4 SA 5 DI 6 MA 7 ME 8 VE 9 SA 10 DI 11 MA 12 ME 13 JE 14 SA 15 DI 16 MA 17 ME 18 VE 19 SA 20 DI 21 MA 22 ME 23 JE 24 SA 25 DI 26 MA 27 ME 28 VE 29 SA 30 DI 31	ME 1 SA 2 DI 3 MA 4 ME 5 JE 6 SA 7 DI 8 MA 9 ME 10 VE 11 SA 12 DI 13 MA 14 ME 15 JE 16 SA 17 DI 18 MA 19 ME 20 VE 21 SA 22 DI 23 MA 24 ME 25 JE 26 SA 27 DI 28 MA 29 ME 30 VE 31	LU 1 MA 2 ME 3 JE 4 SA 5 DI 6 MA 7 ME 8 VE 9 SA 10 DI 11 MA 12 ME 13 JE 14 SA 15 DI 16 MA 17 ME 18 VE 19 SA 20 DI 21 MA 22 ME 23 JE 24 SA 25 DI 26 MA 27 ME 28 VE 29 SA 30 DI 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	

1ER SEMESTRE
 Début des cours : 12 septembre
 Fin des cours : 31 janvier
 Journeaux ouverts IEP

2eme SEMESTRE
 Stage 4 à 6 mois à partir du mois de mars
 date limite retour des rapports de stage : 12 septembre
 date limite de soutenance des mémoires: 30 septembre

vacances
examens
JPO
 Journeaux ouverts IEP

8. REGLEMENT D'EXAMEN



**Université de Strasbourg
Master Sciences Politiques et sociales
Mention Science Politique
Spécialité de master deuxième année Politique et gestion de la culture**

Règlement d'examen sous réserve de son adoption par la CFVU du 23 septembre 2014.

Composante de rattachement : Institut d'Études Politiques

Responsables de la formation : Jérémy Sinigaglia et Thierry Baechtel

L'obtention du Master 2^{ème} année **Politique et gestion de la culture**, mention Science Politique de l'Université de Strasbourg est subordonnée aux conditions suivantes :

REGLEMENT DES EXAMENS

Article 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1.1. Inscription

Afin d'être soumis aux évaluations et contrôles des connaissances, les étudiants doivent être inscrits administrativement et pédagogiquement (année N). Passé le 30 septembre de l'année N+1, les étudiants qui n'auraient pas validé certaines unités d'enseignement doivent reprendre une inscription administrative.

Article 1.2. Organisation des études

Les études sont organisées en deux semestres distincts, à l'issue desquels sont évaluées les aptitudes et les acquisitions de connaissances.

Article 1.3. Organisation des examens

Les examens sont organisés en une session unique.

Seuls sont autorisés à présenter les épreuves du Master les étudiants qui ont été assidus aux enseignements sauf cas exceptionnel de dispense accordée par le responsable du master.

Les dates des épreuves écrites et orales sont communiquées par voie d'affichage et ont valeur de convocation aux épreuves.

Article 1.5. Absence aux épreuves terminales et contrôles continus

- Absences aux épreuves terminales

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant et est éliminé quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, dans les circonstances suivantes :

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique, la convocation doit être déposée au moins trois jours avant la date des épreuves auprès du service de scolarité. Un justificatif de présence aux épreuves sera également présenté dans la semaine suivant le concours en question ;

- empêchement subi et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité dans un délai n'excédant pas sept jours après les épreuves concernées. Un accident, une hospitalisation, le décès d'un proche sont des cas recevables dans cette circonstance. Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux profils spécifiques.

- Absences aux épreuves de contrôle continu

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque l'évaluation ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant et est éliminé quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Lorsque l'absence est justifiée :

- soit par une dispense accordée à un étudiant bénéficiant d'un statut particulier (salarié, sportif de haut niveau, ...) ;

- soit pour des raisons jugées recevables par l'enseignant responsable du master. L'étudiant dépose sa demande et les justificatifs auprès du service de scolarité dans un délai n'excédant pas sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement ou une dispense ponctuelle peut être accordée selon le cas.

En cas de dispense ponctuelle, il n'est pas tenu compte de la note manquante et la note de l'élément pédagogique concerné résulte de la moyenne des autres notes obtenues ou des seules notes des examens terminaux.

Lorsque l'évaluation ne comporte que des contrôles continus, l'équipe pédagogique définit, dans les modalités annuelles de contrôles des connaissances, une épreuve de substitution pour les étudiants dispensés de tout contrôle continu. L'épreuve de substitution est modulable en fonction de la situation de l'étudiant.

Article 1.6. Validation des UE et des semestres

La notation se fait sur 20.

Les unités d'enseignement (UE) sont validées dès lors qu'un étudiant obtient la moyenne générale de 10/20 dans l'UE. Chaque UE validée permet d'obtenir le nombre d'ECTS correspondant.

Les UE validées sont capitalisables sans limitation de durée dans le temps.

Le semestre est validé si la moyenne des UE qui le composent, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Article 1.7. Règles de compensation

Les notes qui entrent, affectées de leurs coefficients respectifs, dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant obtient la moyenne générale de 10/20 dans l'UE.

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Les notes des semestres 3 et 4 du master se compensent entre elles.

Article 1.8. Calcul de la moyenne générale en master et au semestre

La moyenne du semestre résulte de la moyenne des notes des UE affectées de leurs coefficients respectifs indiqués ci-dessous.

La moyenne du master repose sur les seuls semestres 3 et 4. Elle résulte des notes des UE des deux semestres affectées de leurs coefficients respectifs.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale des deux semestres qui composent le master 2. Le jury de master peut accorder des points de jury pour l'attribution d'une mention.

Article 1.9. Poursuite des études, redoublement

La poursuite des études en quatrième semestre de master (S4) est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation du troisième semestre (S3). Les étudiants qui ne valident pas un semestre conservent le bénéfice des UE qu'ils ont validées. Le redoublement n'est pas de droit. Il est décidé par le jury d'admission. Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants qui bénéficient d'une inscription sur deux ans. En cas de redoublement, les notes des épreuves supérieures ou égales à 10/20 des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Article 2 – MODALITES D'EXAMENS

Pour obtenir le **semestre 3**, les étudiants doivent valider :

UE 1- Science politique et problèmes sociaux (3 ECTS, coefficient 2)

Rédaction d'une note de synthèse concernant l'une des interventions et les problèmes qu'elle aborde, à remettre à la rentrée de janvier (15 à 20 pages).

UE 2 - Méthodologie de la recherche et de la recherche d'emploi (6 ECTS, coefficient 5)

L'UE est validée sur la moyenne de deux modules.

Le module 1(coefficient 1) fait l'objet d'une note synthétique portant sur la mise en œuvre de la méthode de recherche dans le mémoire

Le module 2 (coefficient 4) fait l'objet d'une moyenne entre les éléments suivants :

- un rapport d'activité écrit de restitution des travaux de valorisation du master ;
- un oral collectif de restitution des travaux de valorisation du master.

UE 3 - Coopération culturelle internationale (6 ECTS, coefficient 5)

L'UE est validée par un contrôle terminal qui prendra la forme d'un examen oral portant sur la totalité des enseignements (coefficient 2) et sur les travaux de groupes réalisés dans le cadre de l'UE en contrôle continu (coefficient 3).

UE 4 - Politiques culturelles et sociologie des pratiques (6 ECTS, coefficient 6)

L'évaluation portera sur un oral relatif aux enseignements de l'UE (coefficient 2) où l'étudiant présentera une note de recherche écrite (note synthétique de contrôle continu, coefficient 4). Cette note – pour laquelle une liste de question à traiter sera fournie aux étudiants – porte sur une question transversale aux enseignements de l'UE.

UE 5 - Gestion culturelle (9 ECTS, coefficient 8)

L'UE est validée sur la moyenne de deux modules.

Le module 1 (coefficient 3) fait l'objet d'une moyenne entre les éléments suivants :

- un écrit de 2h en « Droit social appliqué au secteur culturel » (coefficient 1) ;
- un écrit de 2h en « Cadre juridique des activités culturelles » (coefficient 1).

Le module 2 (coefficient 5) fait l'objet d'une moyenne entre les éléments suivants :

- un contrôle continu écrit de 2h dans le cours « Fondamentaux de l'organisation comptable » (coefficient 1) ;
- un contrôle continu sous forme de dossier présenté à l'oral dans le cours « Socio-économie de la culture » (coefficient 1) ;
- un contrôle continu écrit de 2h dans le cours de « Gestion des ressources humaines » (coefficient 1).
- un contrôle continu sous forme d'un dossier présenté à l'oral dans le cours de « Gestion budgétaire appliquée au secteur culturel » (coefficient 1) ;
- un contrôle continu écrit sous forme d'une note technique dans le cours de « Méthodologie de recherche de partenariats privés » (coefficient 1).

Pour obtenir le semestre 4, les étudiants doivent valider :

L'évaluation de l'UE 7 « Stage » (9 ects, coefficient 1) repose sur le rapport de stage.

L'évaluation de l'UE 8 « Mémoire » (21 ects, coefficient 2) repose sur la réalisation d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance devant un jury.

Article 3 – REGIMES SPECIFIQUES

Article 3.1. Régime salarié

Le régime salarié peut être accordé à partir de 10 heures de travail par semaine. L'étudiant devra en faire la demande expresse auprès du/des responsable(s) pédagogique(s) du Master et l'accompagner de toutes les pièces justificatives.

Article 3.2. Autres cas d'aménagement d'études

Conformément aux conditions définies par l'article 16 de l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Grade de Master, des aménagements d'études sont également possibles pour :

- les sportifs et arbitres de haut niveau ;
- les étudiants chargés de famille, et étudiantes enceintes ;
- les étudiants engagés en situation de responsabilité dans une association dont l'objet est en lien avec l'Université ou étudiants élus des conseils de l'Université ou du Conseil d'administration de l'IEP ou pouvant attester d'une activité significative dans la vie associative au sein de l'Université ou de la composante ;
- les étudiants élus au CROUS ;
- les étudiants handicapés ;
- les étudiants en situation de longue maladie ;
- les musiciens de haut niveau, inscrits au conservatoire.

L'étudiant dépose une demande auprès du/des responsable(s) pédagogique(s) du Master lors de son inscription, accompagnée des pièces justificatives nécessaires. Les étudiants en situation de l'un des profils cités ci-dessus peuvent, en accord avec le(s) responsable(s) pédagogique(s) du diplôme, bénéficier d'une pédagogie adaptée, d'aménagement de leur emploi du temps, d'une formation sur deux ans. L'étudiant peut également bénéficier d'un régime d'assiduité et d'évaluation particuliers plus spécifiquement en matière de contrôle continu.

8. 1 FICHE PARCOURS PGC 2014-2015

Université de Strasbourg - modalités d'évaluation des connaissances et des compétences – fiche parcours									
Mention		Sciences politiques		Politique et gestion de la culture		Sciences politiques			
Spécialité		Sciences politiques		Politique et gestion de la culture		Sciences politiques			
Responsable ou directeur des études		Thierry Bachelier		Thierry Bachelier		Thierry Bachelier			
Composante		Composante		Composante		Composante			
Liste des UE		Liste des UE		Liste des UE		Liste des UE			
UE 1 : 1		UE 1 : 1		UE 1 : 1		UE 1 : 1			
UE 1 : 2		UE 1 : 2		UE 1 : 2		UE 1 : 2			
UE 1 : 3		UE 1 : 3		UE 1 : 3		UE 1 : 3			
UE 1 : 4		UE 1 : 4		UE 1 : 4		UE 1 : 4			
UE 1 : 5		UE 1 : 5		UE 1 : 5		UE 1 : 5			
UE 1 : 6		UE 1 : 6		UE 1 : 6		UE 1 : 6			
UE 1 : 7		UE 1 : 7		UE 1 : 7		UE 1 : 7			
UE 1 : 8		UE 1 : 8		UE 1 : 8		UE 1 : 8			
UE 1 : 9		UE 1 : 9		UE 1 : 9		UE 1 : 9			
UE 1 : 10		UE 1 : 10		UE 1 : 10		UE 1 : 10			
UE 1 : 11		UE 1 : 11		UE 1 : 11		UE 1 : 11			
UE 1 : 12		UE 1 : 12		UE 1 : 12		UE 1 : 12			
UE 1 : 13		UE 1 : 13		UE 1 : 13		UE 1 : 13			
UE 1 : 14		UE 1 : 14		UE 1 : 14		UE 1 : 14			
UE 1 : 15		UE 1 : 15		UE 1 : 15		UE 1 : 15			
UE 1 : 16		UE 1 : 16		UE 1 : 16		UE 1 : 16			
UE 1 : 17		UE 1 : 17		UE 1 : 17		UE 1 : 17			
UE 1 : 18		UE 1 : 18		UE 1 : 18		UE 1 : 18			
UE 1 : 19		UE 1 : 19		UE 1 : 19		UE 1 : 19			
UE 1 : 20		UE 1 : 20		UE 1 : 20		UE 1 : 20			
UE 1 : 21		UE 1 : 21		UE 1 : 21		UE 1 : 21			
UE 1 : 22		UE 1 : 22		UE 1 : 22		UE 1 : 22			
UE 1 : 23		UE 1 : 23		UE 1 : 23		UE 1 : 23			
UE 1 : 24		UE 1 : 24		UE 1 : 24		UE 1 : 24			
UE 1 : 25		UE 1 : 25		UE 1 : 25		UE 1 : 25			
UE 1 : 26		UE 1 : 26		UE 1 : 26		UE 1 : 26			
UE 1 : 27		UE 1 : 27		UE 1 : 27		UE 1 : 27			
UE 1 : 28		UE 1 : 28		UE 1 : 28		UE 1 : 28			
UE 1 : 29		UE 1 : 29		UE 1 : 29		UE 1 : 29			
UE 1 : 30		UE 1 : 30		UE 1 : 30		UE 1 : 30			
UE 1 : 31		UE 1 : 31		UE 1 : 31		UE 1 : 31			
UE 1 : 32		UE 1 : 32		UE 1 : 32		UE 1 : 32			
UE 1 : 33		UE 1 : 33		UE 1 : 33		UE 1 : 33			
UE 1 : 34		UE 1 : 34		UE 1 : 34		UE 1 : 34			
UE 1 : 35		UE 1 : 35		UE 1 : 35		UE 1 : 35			
UE 1 : 36		UE 1 : 36		UE 1 : 36		UE 1 : 36			
UE 1 : 37		UE 1 : 37		UE 1 : 37		UE 1 : 37			
UE 1 : 38		UE 1 : 38		UE 1 : 38		UE 1 : 38			
UE 1 : 39		UE 1 : 39		UE 1 : 39		UE 1 : 39			
UE 1 : 40		UE 1 : 40		UE 1 : 40		UE 1 : 40			
UE 1 : 41		UE 1 : 41		UE 1 : 41		UE 1 : 41			
UE 1 : 42		UE 1 : 42		UE 1 : 42		UE 1 : 42			
UE 1 : 43		UE 1 : 43		UE 1 : 43		UE 1 : 43			
UE 1 : 44		UE 1 : 44		UE 1 : 44		UE 1 : 44			
UE 1 : 45		UE 1 : 45		UE 1 : 45		UE 1 : 45			
UE 1 : 46		UE 1 : 46		UE 1 : 46		UE 1 : 46			
UE 1 : 47		UE 1 : 47		UE 1 : 47		UE 1 : 47			
UE 1 : 48		UE 1 : 48		UE 1 : 48		UE 1 : 48			
UE 1 : 49		UE 1 : 49		UE 1 : 49		UE 1 : 49			
UE 1 : 50		UE 1 : 50		UE 1 : 50		UE 1 : 50			
UE 1 : 51		UE 1 : 51		UE 1 : 51		UE 1 : 51			
UE 1 : 52		UE 1 : 52		UE 1 : 52		UE 1 : 52			
UE 1 : 53		UE 1 : 53		UE 1 : 53		UE 1 : 53			
UE 1 : 54		UE 1 : 54		UE 1 : 54		UE 1 : 54			
UE 1 : 55		UE 1 : 55		UE 1 : 55		UE 1 : 55			
UE 1 : 56		UE 1 : 56		UE 1 : 56		UE 1 : 56			
UE 1 : 57		UE 1 : 57		UE 1 : 57		UE 1 : 57			
UE 1 : 58		UE 1 : 58		UE 1 : 58		UE 1 : 58			
UE 1 : 59		UE 1 : 59		UE 1 : 59		UE 1 : 59			
UE 1 : 60		UE 1 : 60		UE 1 : 60		UE 1 : 60			
UE 1 : 61		UE 1 : 61		UE 1 : 61		UE 1 : 61			
UE 1 : 62		UE 1 : 62		UE 1 : 62		UE 1 : 62			
UE 1 : 63		UE 1 : 63		UE 1 : 63		UE 1 : 63			
UE 1 : 64		UE 1 : 64		UE 1 : 64		UE 1 : 64			
UE 1 : 65		UE 1 : 65		UE 1 : 65		UE 1 : 65			
UE 1 : 66		UE 1 : 66		UE 1 : 66		UE 1 : 66			
UE 1 : 67		UE 1 : 67		UE 1 : 67		UE 1 : 67			
UE 1 : 68		UE 1 : 68		UE 1 : 68		UE 1 : 68			
UE 1 : 69		UE 1 : 69		UE 1 : 69		UE 1 : 69			
UE 1 : 70		UE 1 : 70		UE 1 : 70		UE 1 : 70			
UE 1 : 71		UE 1 : 71		UE 1 : 71		UE 1 : 71			
UE 1 : 72		UE 1 : 72		UE 1 : 72		UE 1 : 72			
UE 1 : 73		UE 1 : 73		UE 1 : 73		UE 1 : 73			
UE 1 : 74		UE 1 : 74		UE 1 : 74		UE 1 : 74			
UE 1 : 75		UE 1 : 75		UE 1 : 75		UE 1 : 75			
UE 1 : 76		UE 1 : 76		UE 1 : 76		UE 1 : 76			
UE 1 : 77		UE 1 : 77		UE 1 : 77		UE 1 : 77			
UE 1 : 78		UE 1 : 78		UE 1 : 78		UE 1 : 78			
UE 1 : 79		UE 1 : 79		UE 1 : 79		UE 1 : 79			
UE 1 : 80		UE 1 : 80		UE 1 : 80		UE 1 : 80			
UE 1 : 81		UE 1 : 81		UE 1 : 81		UE 1 : 81			
UE 1 : 82		UE 1 : 82		UE 1 : 82		UE 1 : 82			
UE 1 : 83		UE 1 : 83		UE 1 : 83		UE 1 : 83			
UE 1 : 84		UE 1 : 84		UE 1 : 84		UE 1 : 84			
UE 1 : 85		UE 1 : 85		UE 1 : 85		UE 1 : 85			
UE 1 : 86		UE 1 : 86		UE 1 : 86		UE 1 : 86			
UE 1 : 87		UE 1 : 87		UE 1 : 87		UE 1 : 87			
UE 1 : 88		UE 1 : 88		UE 1 : 88		UE 1 : 88			
UE 1 : 89		UE 1 : 89		UE 1 : 89		UE 1 : 89			
UE 1 : 90		UE 1 : 90		UE 1 : 90		UE 1 : 90			
UE 1 : 91		UE 1 : 91		UE 1 : 91		UE 1 : 91			
UE 1 : 92		UE 1 : 92		UE 1 : 92		UE 1 : 92			
UE 1 : 93		UE 1 : 93		UE 1 : 93		UE 1 : 93			
UE 1 : 94		UE 1 : 94		UE 1 : 94		UE 1 : 94			
UE 1 : 95		UE 1 : 95		UE 1 : 95		UE 1 : 95			
UE 1 : 96		UE 1 : 96		UE 1 : 96		UE 1 : 96			
UE 1 : 97		UE 1 : 97		UE 1 : 97		UE 1 : 97			
UE 1 : 98		UE 1 : 98		UE 1 : 98		UE 1 : 98			
UE 1 : 99		UE 1 : 99		UE 1 : 99		UE 1 : 99			
UE 1 : 100		UE 1 : 100		UE 1 : 100		UE 1 : 100			
UE 1 : 101		UE 1 : 101		UE 1 : 101		UE 1 : 101			
UE 1 : 102		UE 1 : 102		UE 1 : 102		UE 1 : 102			
UE 1 : 103		UE 1 : 103		UE 1 : 103		UE 1 : 103			
UE 1 : 104		UE 1 : 104		UE 1 : 104		UE 1 : 104			
UE 1 : 105		UE 1 : 105		UE 1 : 105		UE 1 : 105			
UE 1 : 106		UE 1 : 106		UE 1 : 106		UE 1 : 106			
UE 1 : 107		UE 1 : 107		UE 1 : 107		UE 1 : 107			
UE 1 : 108		UE 1 : 108		UE 1 : 108		UE 1 : 108			
UE 1 : 109		UE 1 : 109		UE 1 : 109		UE 1 : 109			
UE 1 : 110		UE 1 : 110		UE 1 : 110		UE 1 : 110			
UE 1 : 111		UE 1 : 111		UE 1 : 111		UE 1 : 111			
UE 1 : 112		UE 1 : 112		UE 1 : 112		UE 1 : 112			
UE 1 : 113		UE 1 : 113		UE 1 : 113		UE 1 : 113			
UE 1 : 114		UE 1 : 114		UE 1 : 114		UE 1 : 114			
UE 1 : 115		UE 1 : 115		UE 1 : 115		UE 1 : 115			
UE 1 : 116		UE 1 : 116		UE 1 : 116		UE 1 : 116			
UE 1 : 117		UE 1 : 117		UE 1 : 117		UE 1 : 117			
UE 1 : 118		UE 1 : 118		UE 1 : 118		UE 1 : 118			
UE 1 : 119		UE 1 : 119		UE 1 : 119		UE 1 : 119			
UE 1 : 120		UE 1 : 120		UE 1 : 120		UE 1 : 120			
UE 1 : 121		UE 1 : 121		UE 1 : 121		UE 1 : 121			
UE 1 : 122		UE 1 : 122		UE 1 : 122		UE 1 : 122			
UE 1 : 123		UE 1 : 123		UE 1 : 123		UE 1 : 123			
UE 1 : 124		UE 1 : 124		UE 1 : 124		UE 1 : 124			
UE 1 : 125		UE 1 : 125		UE 1 : 125		UE 1 : 125			
UE 1 : 126		UE 1 : 126		UE 1 : 126		UE 1 : 126			
UE 1 : 127		UE 1 : 127		UE 1 : 127		UE 1 : 127			
UE 1 : 128		UE 1 : 128		UE 1 : 128		UE 1 : 128			
UE 1 : 129		UE 1 : 129		UE 1 : 129		UE 1 : 129			
UE 1 : 130		UE 1 : 130		UE 1 : 130		UE 1 : 130			
UE 1 : 131		UE 1 : 131		UE 1 : 131		UE 1 : 131			
UE 1 : 132		UE 1 : 132		UE 1 : 132		UE 1 : 132			
UE 1 : 133		UE 1 : 133		UE 1 : 133		UE 1 : 133			
UE 1 : 134		UE 1 : 134		UE 1 : 134		UE 1 : 134			
UE 1 : 135		UE 1 : 135		UE 1 : 135		UE 1 : 135			
UE 1 : 136		UE 1 : 136		UE 1 : 136		UE 1 : 136			
UE 1 : 137		UE 1 : 137		UE 1 : 137		UE 1 : 137			
UE 1 : 138		UE 1 : 138		UE 1 : 138		UE 1 : 138			
UE 1 : 139		UE 1 : 139		UE 1 : 139		UE 1 : 139			
UE 1 : 140		UE 1 : 140		UE 1 : 140		UE 1 : 140			
UE 1 : 141		UE 1 : 141		UE 1 : 141		UE 1 : 141			
UE 1 : 142		UE 1 : 142		UE 1 : 142		UE 1 : 142			
UE 1 : 143		UE 1 : 143		UE 1 : 143		UE 1 : 143			
UE 1 : 144		UE 1 : 144		UE 1 : 144		UE 1 : 144			
UE 1 : 145		UE 1 : 145		UE 1 : 145		UE 1 : 145			
UE 1 : 146		UE 1 : 146		UE 1 : 146		UE 1 : 146			
UE 1 : 147		UE 1 : 147		UE 1 : 147		UE 1 : 147			
UE 1 : 148		UE 1 : 148		UE 1 : 148		UE 1 : 148			
UE 1 : 149		UE 1 : 149		UE 1 : 149		UE 1 : 149			
UE 1 : 150		UE 1 : 150		UE 1 : 150		UE 1 : 150			
UE 1 : 151		UE 1 : 151		UE 1 : 151		UE 1 : 151			
UE 1 : 152		UE 1 : 152		UE 1 : 152		UE 1 : 152			
UE 1 : 153		UE 1 : 153		UE 1 : 153		UE 1 : 153			
UE 1 : 154		UE 1 : 154		UE 1 : 154		UE 1 : 154			
UE 1 : 155		UE 1 : 155		UE 1 : 155		UE 1 : 155			
UE 1 : 156		UE 1 : 156		UE 1 : 156		UE 1 : 156			
UE 1 : 157		UE 1 : 157		UE 1 : 157		UE 1 : 157			
UE 1 : 158		UE 1 : 158		UE 1 : 158		UE 1 : 158			
UE 1 : 159		UE 1 : 159		UE 1 : 159		UE 1 : 159			
UE 1 : 160		UE 1 : 160		UE 1 : 160		UE 1 : 160			
UE 1 : 161		UE 1 : 161		UE 1 : 161		UE 1 : 161			
UE 1 : 162		UE 1 : 162		UE 1 : 162		UE 1 : 162			
UE 1 : 163		UE 1 : 163		UE 1 : 163		UE 1 : 163			
UE 1 : 164		UE 1 : 164		UE 1 : 164		UE 1 : 164			
UE 1 : 165		UE 1 : 165		UE 1 : 165		UE 1 : 165			
UE 1 : 166		UE 1 : 166		UE 1 : 166		UE 1 : 166			
UE 1 : 167		UE 1 : 167		UE 1 : 167		UE 1 : 167			
UE 1 : 168		UE 1 : 168		UE 1 : 168		UE 1 : 168			
UE 1 : 169		UE 1 : 169		UE 1 : 169		UE 1 : 169			
UE 1 : 170		UE 1 : 170		UE 1 : 170		UE 1 : 170			
UE 1 : 171		UE 1 : 171		UE 1 : 171		UE 1 : 171			
UE 1 : 172		UE 1 : 172		UE 1 : 172		UE 1 : 172			
UE 1 : 173		UE 1 : 173		UE 1 : 173		UE 1 : 173			
UE 1 : 174		UE 1 : 174		UE 1 : 174		UE 1 : 174			
UE 1 : 175		UE 1 : 175		UE 1 : 175		UE 1 : 175			
UE 1 : 176		UE 1 : 176		UE 1 : 176		UE 1 : 176			
UE 1 : 177		UE 1 : 177		UE 1 : 177		UE 1 : 177			
UE 1 : 178		UE 1 : 178		UE 1 : 178		UE 1 : 178			
UE 1 : 179		UE 1 : 179		UE 1 : 179		UE 1 : 179			
UE 1 : 180		UE 1 : 180		UE 1 : 180		UE 1 : 180			
UE 1 : 181		UE 1 : 181		UE 1 : 181		UE 1 : 181			
UE 1 : 182		UE 1 : 182		UE 1 : 182		UE 1 : 182			
UE 1 : 183		UE 1 : 183		UE 1 : 183		UE 1 : 183			
UE 1 : 184		UE 1 : 184		UE 1 : 184		UE 1 : 184			
UE 1 : 1									

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE
STRASBOURG

LE DEVENIR DES DIPLOMÉS **2013**

MASTER SCIENCES POLITIQUES ET
SOCIALES, MENTION SCIENCE
POLITIQUE

**SPECIALITE POLITIQUE ET GESTION DE
LA CULTURE**

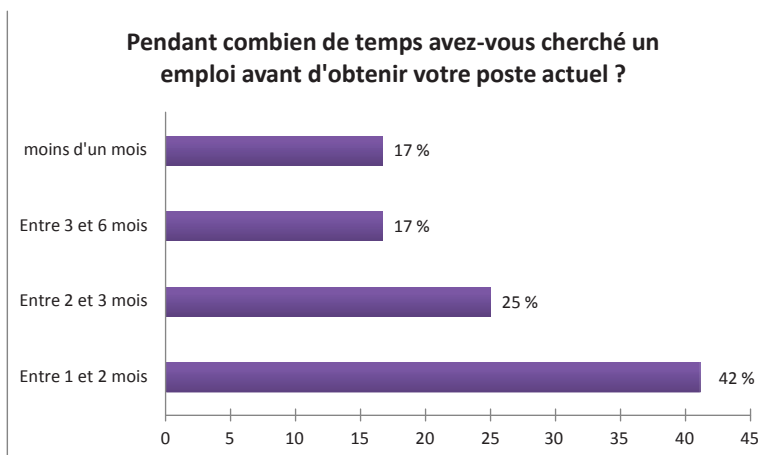
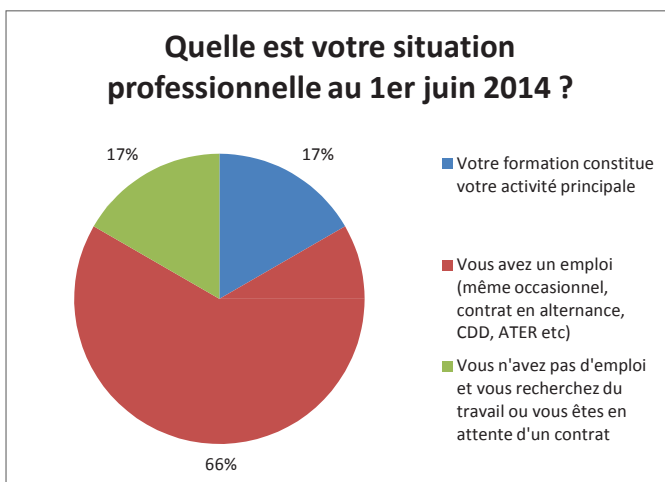
Les caractéristiques de la polulation ayant répondu à l'enquête :

Taux de réponse de **70 %**

Situation au 1er juin 2014 :

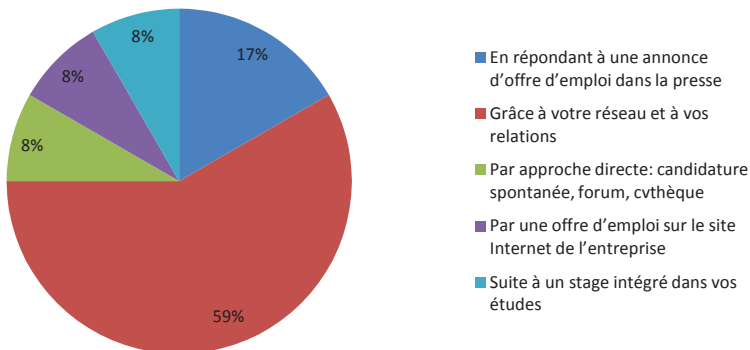
- **Emploi :**

► Un an après leur sortie de l'IEP, **66 %** des anciens étudiants sont en emploi. Cet emploi a été trouvé rapidement après la fin de leurs études puisque **59 %** ont cherché **moins de deux mois** avant d'obtenir leur poste actuel. Pour 17 % d'entre eux, il a même fallu moins d'un mois pour trouver un poste.



L'appui du réseau relationnel est essentiel pour trouver un emploi

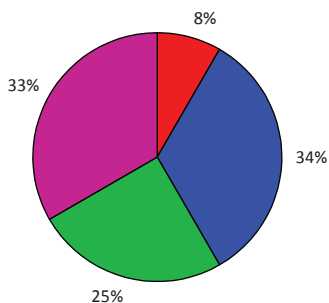
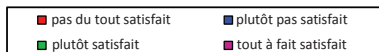
Comment avez-vous obtenu votre emploi actuel ?



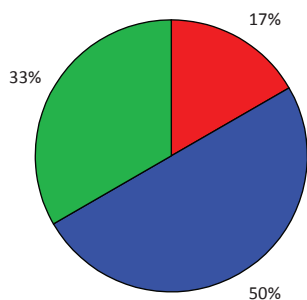
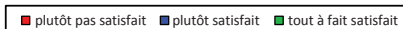
A noter :

Même si 42 % des jeunes diplômés en poste au 1^{er} juin 2014 prévoient un changement dans leur vie professionnelle à court terme, ils sont majoritairement satisfaits de leur poste actuel.

Par rapport à votre poste actuel, vous êtes ...des responsabilités qui vous sont confiées

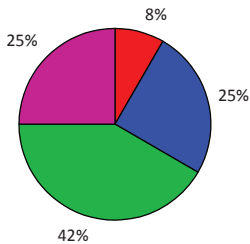


Par rapport à votre poste actuel, vous êtes...de la position que vous occupez dans la hiérarchie



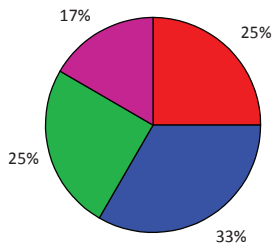
Par rapport à votre poste actuel, vous êtes...de la localisation de votre emploi

■ pas du tout satisfait
 ■ plutôt pas satisfait
 ■ plutôt satisfait
 ■ tout à fait satisfait



Par rapport à votre poste actuel, vous êtes...de votre rémunération

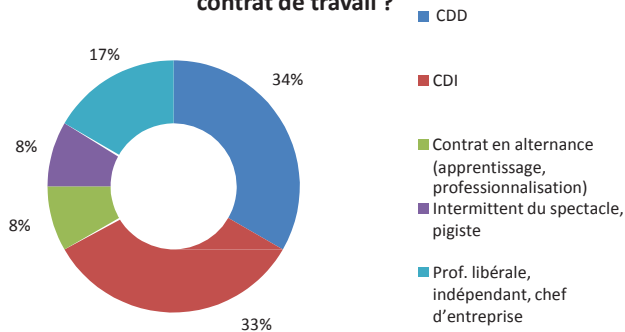
■ pas du tout satisfait
 ■ plutôt pas satisfait
 ■ plutôt satisfait
 ■ tout à fait satisfait



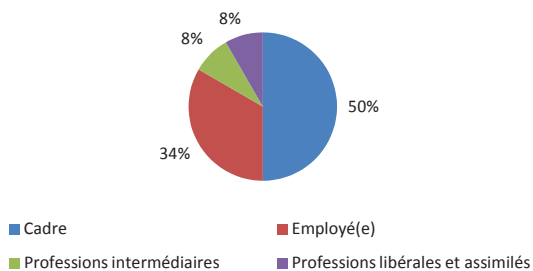
► Caractéristique de l'emploi occupé au 1er juin 2014 :

33 % de contrats à durée indéterminée et de statut cadre pour la moitié des personnes qui travaillent

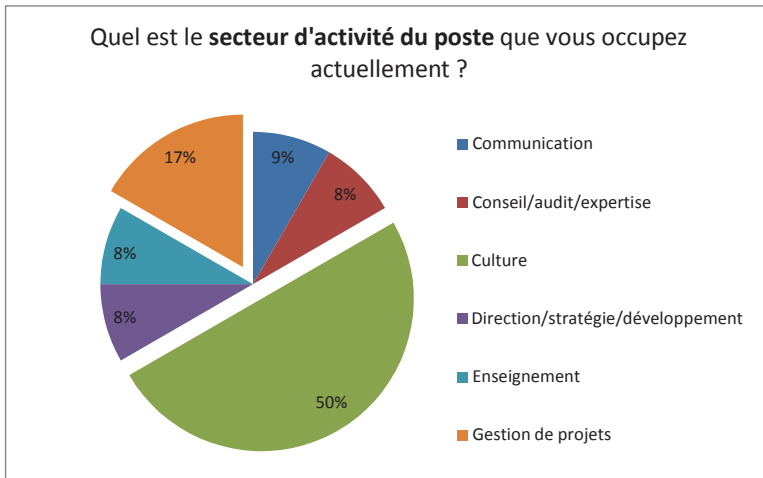
Quel est votre statut d'emploi ou votre type de contrat de travail ?



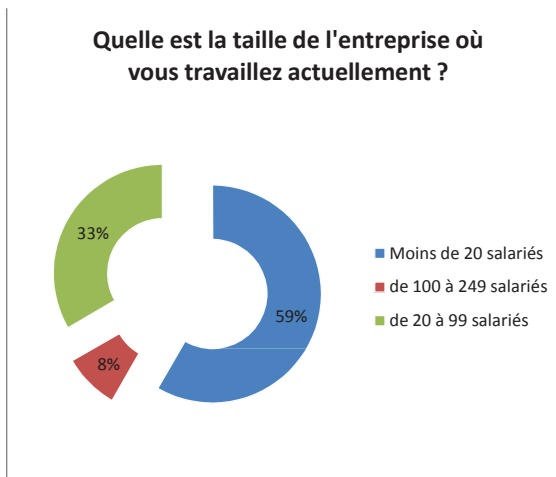
A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous ?

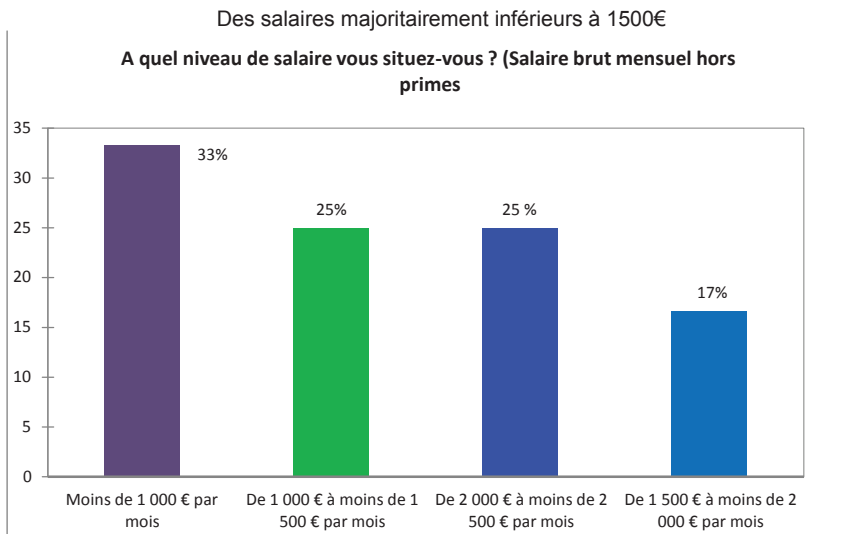
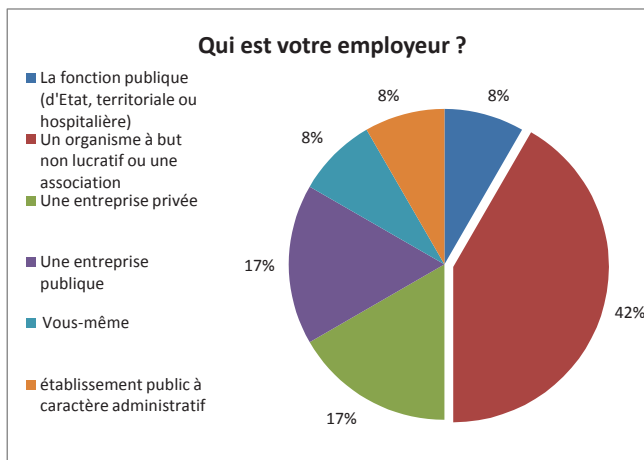


Des postes variés



Type d'employeurs : de petites structures à majorité associative et principalement situées en France





67 % des répondants au questionnaire sont optimistes ou plutôt optimistes quant à leur avenir professionnel

► Les postes occupés :

- Bibliothécaire- Responsable d'une section jeunesse
- Professeur de piano
- Apprentie régisseuse plateau
- responsable éducation culturelle et animation
- Coordinatrice de l'école supérieure de théâtre de bordeaux en aquitaine

- Administratrice du musée vodou
- Chargée de mission scolarité et communication
- Comédien
- Assistante à la mise en scène
- chargée de projets
- Chargée des actions pédagogiques et assistante communication
- illustratrice

► Appréciations sur la formation à l'IEP :

Que pensez-vous de vos études à Sciences Po Strasbourg ?

Il a été demandé aux anciens étudiants de compléter le tableau suivant. Ceux arrivés à l'IEP en 1^{ère} année (22 % des répondants) évaluent comme les autres uniquement leur année de master et non le reste de leur scolarité.

	Contenu des enseignements	Organisation des études	Relations avec les enseignants	Méthodes pédagogiques	Conditions matérielles de travail	Professionnalisation proposée
tout à fait satisfait	22 %	22 %	56 %	17 %	17 %	17 %
plutôt satisfait	61 %	72 %	44 %	72 %	28 %	55 %
plutôt pas satisfait	17 %	6 %		11 %	44 %	17 %
pas du tout satisfait					17 %	11 %

10. CONTACTS PRATIQUES

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES :

Jérémy SINIGAGLIA, Maître de conférences en science politique

jeremy.sinigaglia@unistra.fr

Thierry BAECHTEL, Maître de conférence associé

thierrybaechtel@unistra.fr

CONTACTS ADMINISTRATIFS :

Secrétariat du Master :

C'est votre interlocutrice principale

Mme Fabienne HERVIEUX

fabienne.hervieux@unistra.fr

Tel : +33 0(3) 68 85 81 20

Bureau 410

Ouverture du secrétariat tous les jours de 13h30 à 17h (le bureau est fermé les mercredis après-midi)

Bureau des Stages :

Mme Sophie DOERR

Stages-iep@unistra.fr

Tel : +33 0(3) 68 85 87 69

Bureau 314

Ouverture tous les après-midi de 13h30 à 16h30

Insertion professionnelle :

Mme Laurence CARPENTIER

lcarpentier@unistra.fr

Tel : +33 0(3) 68 85 81 24

Uniquement sur rendez-vous

Bureau 313

Communication :

Mme Catherine AMY

Catherineamy@unistra.fr

Tel : +33 0(3) 68 85 80 15

Uniquement sur rendez-vous

Bureau 315

Association des anciens étudiants de l'IEP :

www.anciens-iep-strasbourg.com

Association des étudiants du master PGC :

www.apogee-culture.com



Retrouvez-nous sur la Page Facebook officielle de l'IEP

Scolarité générale :

Pour les inscriptions à l'Université/IEP, pour les questions de bourses

Mme Isabelle NGUYEN

isabellenguyen@unistra.fr

Tel: +33 0(3) 68 85 83 75

Bureau 407

Ouverture de la scolarité tous les jours de 13h30 à 17h

Réservation de salles :

Après accord de M. Schirmann, Directeur de l'IEP, vous pouvez demander à réserver une salle auprès de :

M. Olivier MONIER

Olivier.monier@unistra.fr

Bureau 408

Adjointe à la Responsable administratif et financier :

Mme Corinne GERLING

Corinne.gerling@unistra.fr

Uniquement sur rendez-vous

Bureau 406

Responsable administratif et financier :

Mme Catherine HMAE

Catherine.hmae@unistra.fr

Uniquement sur rendez-vous

Bureau 404

Responsable du service des Etudes :

Mme Elsa GRANDHOMME

Elsa.grandhomme@unistra.fr

Uniquement sur rendez-vous

Bureau 411

SERVICE EXTERIEUR A L'IEP :**SFC (Service de Formation Continue)**

21 rue du Maréchal Lefèbvre

67100 STRASBOURG

Tél : +33 (0)3 68 85 49 20

Courriel : sfc-contact@unistra.fr

11. SERVICES PRATIQUES

Cafétéria

Un petit creux ?

Une cafétéria vous accueille au rez-de-chaussée du bâtiment de 7h30 à 17h30 (15h30 pour le vendredi). Petite restauration, sur place ou à emporter, boissons et distributeurs.

Salle informatique

Une **salle informatique** est à votre disposition de 8h à 17h, sous réserve de l'absence de cours. Code d'accès disponible au bureau 408 sur présentation de votre carte étudiante.

Photocopies

Vous trouverez **en face de l'accueil un local ouvert en continu avec un photocopieur à disposition** (utilisable avec votre carte étudiante). Deux photocopieurs sont également disponibles à la bibliothèque au 1er étage (dont 1 copieur A3).

La Mission Handicap

Au sein du Service de la Vie Universitaire, la Mission Handicap évalue les besoins des étudiants handicapés et coordonne la mise en œuvre des aménagements nécessaires avec le SUMPS, le CROUS, les équipes pédagogiques, les référents handicap et tout autre partenaire utile.

Le rôle des référents handicap :

- Informer les étudiants handicapés
- Faire le lien avec la Mission Handicap
- Veiller à la gestion quotidienne des problèmes relatifs aux situations de handicap
- S'assurer de la mise en œuvre des aménagements demandés
- Sensibiliser les collègues

Référents à l'IEP :

Sébastien Bour - Bureau 405
Catherine Hmaé



2 sites vous accueillent

Bibliothèque IEP-IPAG

47 avenue de la Forêt Noire
67082 Strasbourg
Tel : 03 68 85 89 85

Bibliothèque des Etudes Européennes

10 rue Schiller
67081 Strasbourg
Tel : 03 68 85 82 89

Horaires

Lundi - Jeudi : 9h à 19h
Vendredi : 9h à 17h

Lundi - Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30

Interlocuteurs

Catherine Fauquignon

Esther Marini
Caroline Saur-Ausina

Laurent Stern

Christian Mach
Chantal Defive

Domaines

- Science politique
- Administration publique
- Droit public
- Histoire des relations internationales
- Economie, finance, gestion
- Préparation aux concours

- Europe :
- Histoire
 - Institutions
 - Droit communautaire

Collections

- 35 000 livres français et étrangers dont 8000 ouvrages en libre-accès et 27 000 en accès indirect (en mag-207)
- 315 DVD
- 2 700 mémoires d'étudiants, en consultations sur place et 87 accessibles en ligne
- 367 titres de périodiques dont 165 courants, en consultation sur place

- 10 000 livres français et étrangers dont 3 800 ouvrages en libre-accès
- 298 périodiques dont 110 courants en consultation sur place